Communiqué de Pierre Laurent :

Le 17 octobre 1961 ainsi que d autres dates de massacres, rappellent à quel point la violence et le crime d Etat sont indissociables du colonialisme.

Pour le simple fait d avoir manifesté pacifiquement ce jour-là par dizaines de milliers contre un couvre-feu illégal et scandaleux visant exclusivement les Algériens en région parisienne, 11 000 personnes furent arrêtées et selon les recherches actuelles au moins 200 personnes tuées dans des conditions atroces. Face à la politique de l oubli que tentèrent d imposer les différents pouvoirs de droite, les communistes et leurs élus nationaux et parisiens, avec d autres, tentèrent dès le départ de faire en sorte que la vérité soit faite au sujet de cette abomination.

Il est temps que la France reconnaisse les faits contribuant ainsi à satisfaire l exigence de vérité et de souvenir pour toutes les victimes, deux revendications exprimées de plus en plus fortement au cours de ces dernières décennies.

C est en ce sens que je m exprimerai le 23 octobre prochain au Sénat avec mon ami Guy Fischer lors de la discussion d une proposition de résolution que le groupe Communiste Républicain et Citoyen a déposé le 30 janvier dernier et dont je souhaite l adoption la plus large possible.

En adoptant une telle résolution qui souhaite que la France reconnaisse les faits et réalise un lieu du souvenir à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961, le Sénat agirait également en faveur du rapprochement entre le peuple algérien et le peuple français et poserait un acte de concorde entre les deux peuples.

PROPOSITION DE RESOLUTION

ARTICLE UNIQUE

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu les articles 1 à 6 de loi organique n 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution,

Vu le chapitre VIII bis du Règlement du Sénat,

Considérant les travaux historiques et scientifiques qui établissent la réalité des violences et meurtres commis à l'encontre de ressortissants algériens à Paris et dans ses environs lors de la manifestation du 17 octobre 1961,

Souhaite que la France reconnaisse ces faits,

Souhaite la réalisation d'un lieu du souvenir à la mémoire des victimes du 17 octobre 1961.

La proposition de résolution

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne